DGL EXPERTS CONSEILS
2 RUE RENE GOMEZ
34500 BÉZIERS
Tél : 0467092727

Email : dgl@dgl.fr

DR+

Déclaration des Revenus 2017

M THOMAS THIBAULT

Edition du mardi 6 novembre 2018

Décompte de l'impôt

Sur les revenus 2017

Dossier : THOMAS THIBAULT

Déclaration : THOMAS THIBAULT

Déclarant 1 : THOMAS THIBAULT né(e) en 1958

Adresse : 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN

Déclarant 2 : né(e) en

SITUATION DE FAMILLE	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES Résid. exclusive	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES Résid. alternée	DONT ENFANTS HANDICAPES Résid. exclusive	DONT ENFANTS HANDICAPES Résid. alternée	ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIES	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPEES	NOMBRE DE PARTS
C		0	0	0	0	0	0	0	1

	Déclarant 1	Déclarant 2	Enfants	Total
REVENUS DES PROFESSIONS NON SALARIEES				
Revenus non commerciaux professionnels				-453
Revenus adhérents AA	-453			
				-453
			S/Total	Total
REVENUS DIVERS				
Revenus mobiliers nets			2 622	
Montants déclarés		4 547		
Abattement de 40%		-1 819		
Frais		-106		
Revenus fonciers nets			193 408	
Revenus		193 408		
				196 030
--- REVENU BRUT GLOBAL ---				195 577
	Déclaré	Retenu	Réduction	Total
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL				
CSG déductible (100,00%)	9 787	9 787	9 787	
CSG déductible sur revenus de capitaux mobiliers prélevée en 2017 (5,10	4 547	4 547	232	
				-10 019
REVENUS SOUMIS AU TAUX FORFAITAIRE				
Intérêts inférieurs à 2000 € taxables sur option à 24%			51	
				0
--- REVENU NET IMPOSABLE ---				185 558
			S/Total	Total
IMPOT SOUMIS AU BAREME				
Impôt retenu sys. barème sans revenus quotient			63 655	
Impôt calculé avec les droits normaux (1 parts)		63 655		
				63 655
--- IMPOT SUR LE REVENU ---				63 655
	Déclaré	Retenu	Réduction	Total
REDUCTIONS D'IMPOT (limité à l'impôt après décote)				
Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion (100%)	564	564	564	

				-564
--- IMPOT APRES REDUCTIONS ---				63 091
			S/Total	Total
IMPOT AU TAUX FORFAITAIRE ET REPRISE D'IMPOT				
Produits placement à revenu fixe inf. à 2000 € taxables sur option à 24%			12	
				12
PLAFONNEMENT DES AVANTAGES FISCAUX (niches fiscales)				
Avantages fiscaux 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 à plafonner			1 551	
Plafond 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 des avantages fiscaux			10 000	
Plafond 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 des avantages fiscaux (Spécifique)			18 000	
Plafond 2012 des avantages fiscaux (18000 + 185558 x 4%)			25 422	
Plafond 2011 des avantages fiscaux (18000 + 185558 x 6%)			29 133	
Plafond 2010 des avantages fiscaux (20000 + 185558 x 8%)			34 845	
Plafond 2009 des avantages fiscaux (25000 + 185558 x 10%)			43 556	
				0
CREDITS D'IMPOT				
Crédits d'impôt sur revenus mobiliers sur valeurs étrangères			584	
Crédit d'impôt égal au plvt forfaitaire non libératoire effectué en 2017			967	
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile			1 551	
				-3 102
--- IR NET A PAYER ---				60 001
Taux marginal (45%)				
Revenu fiscal de référence (187428)				
dont intérêts inférieurs à 2000 euros taxables sur option à 24% (51)				
Taux d'imposition moyen (32,53%)				
Montant imposé au taux marginal d'imposition (31775)				
Taux du prélèvement à la source du foyer fiscal (32,5%)				
			S/Total	Total
CONTRIBUTIONS SOCIALES				
Bases imposables	193 408	193 408	193 408	
Revenus de capitaux mobiliers	4 598	4 598	4 598	
CSG, CRDS et prélèvement social déjà prélevés	4 598	4 598	4 598	
Revenus fonciers	193 408	193 408	193 408	
Taux	6,80%	9,90%	0,50%	
Montant	13 152	19 147	967	
dont cotisations déductibles sur revenus 2018 en 2019		13 152		
				33 266
--- CONTRIBUTIONS A PAYER ---				33 266
--- TOTAL IMPOSITION NETTE A PAYER ---				93 267
REPORT(S) SUR DECLARATIONS FUTURES				
PERP plafond de déduction - Déclarant 1			15 344	
Plafond 2015		3 755		
Plafond 2016		3 804		
Plafond 2017		3 862		
Plafond 2018		3 923		
				0

	Base	Taux	Montant	Total
IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE 2018				
Patrimoine net taxable				1 301 703
Montant de l'IFI avant réductions				1 283
Tranche 1	800 000		0	
Tranche 2	500 000	0,50%	2 500	
Tranche 3	1 703	0,70%	12	
Décote (si HI < 1 400 000 euros) : 17 500 euros - 1,25% x HI			1 229	
IFI avant plafonnement				1 283
IFI après plafonnement				1 283
				1 283
--- IFI A PAYER ---				1 283

Résumé de l'impôt avec barème

Revenus pris en compte			185 558,00 €
Nombre de parts			1,00
Tranche	Montant	Taux	Impôt brut
Jusqu'à 9 807 €	9 807,00 €	0,00 %	0,00 €
De 9 807 € à 27 086 €	17 279,00 €	14,00 %	2 419,06 €
De 27 086 € à 72 617 €	45 531,00 €	30,00 %	13 659,30 €
De 72 617 € à 153 783 €	81 166,00 €	41,00 %	33 278,06 €
A partir de 153 783 €	31 775,00 €	45,00 %	14 298,75 €
Impôt brut			63 655,00 €

2042 K
cerfa
N°10330 * 22

DÉCLARATION PRÉREMPLIE
REVENUS 2017

17

Pour vous renseigner, un numéro ..... ▸ 0467356944
ou une adresse internet ..... ▸ sip.beziers-biterrois@dgfip.finances.gouv.fr
ou votre centre des finances publiques. SIP BITERROIS SAID SERIGNAN
Déclarez en ligne ou signez votre déclaration
et renvoyez-la à cette adresse 9 AVENUE PIERRE VERDIER CS 10564
34537 BEZIERS CEDEX

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date limite
Internet
Papier

M THOMAS THIBAULT

9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR

VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE		SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE	
DÉCLARANT 1	1469517608160	N° D'ACCÈS EN LIGNE	
DÉCLARANT 2		REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE FIGURANT SUR VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU	

VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE EN 2017

DATE DU DÉMÉNAGEMENT / / 2017

Adresse au 1er janvier 2018: N° | RUE | CODE POSTAL | COMMUNE

Appartement: N° | ÉTAGE | ESCALIER | BÂTIMENT | RÉSIDENCE | NB. PIÈCES

Statut: ☐ PROPRIÉTAIRE ☐ LOCATAIRE ☐ COLOCATAIRE ☐ HÉBERGÉ GRATUITEMENT | NOM DU PROPRIÉTAIRE | NOM DU COLOCATAIRE

VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE EN 2018

DATE DU DÉMÉNAGEMENT / / 2018

Adresse actuelle: N° | RUE | CODE POSTAL | COMMUNE

Appartement: N° | ÉTAGE | ESCALIER | BÂTIMENT | RÉSIDENCE | NB. PIÈCES

ÉTAT CIVIL

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Nom de naissance	THOMAS	
Prénoms	THIBAULT	
Date de naissance	06 02 1958	
Corrigez		
Lieu de naissance	92 / ISSY LES MOULINEAUX	
Corrigez	DÉPARTEMENT / COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER	DÉPARTEMENT / COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER

Nom auquel vos courriers seront adressés: THOMAS

Corrigez

N° téléphone | *Corrigez*

Mél *obligatoire*: thibault.thomas34@neuf.fr

Corrigez

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez ▸ ☐ ØRA

DISPENSE DE DÉCLARATION EN LIGNE Si votre revenu fiscal de référence de 2016 est supérieur à 15 000 euros et que votre résidence principale est équipée d'un accès internet, votre déclaration de revenus doit être réalisée par internet.
Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser le présent formulaire.

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À SERIGNAN Le 25/05/2018

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, apposez votre cachet et cochez ▸ ☒ ØTA

Si vous souscrivez une déclaration d'impôt sur la fortune immobilière, cochez ▸ ☒ ØIF

Aucune modification, aucun complément, déclarez par smartphone ▸

N° FIP	SERVICES GESTIONNAIRES	DIR	SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL	ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION
340793948560387893				

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2017

Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

Marié(e)s ..... M ☐ Célibataire ..... C ☒
Divorcé(e) / séparé(e) ..... D ☐ Veuf(ve) ..... V ☐
Pacsé(e)s ..... O ☐

Date des changements en 2017

- Mariage X / / Pacs X / /

N° fiscal de votre conjoint .....

Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2017 ..... B ☐

- Divorce / séparation / rupture de Pacs ..... Y / /
- Décès : déclarant 1 ..... Z / /
  déclarant 2 ..... Z / /

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)

- Vous viviez seul au 1er janvier 2017 (ou au 31 décembre 2017 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2017) et vous avez un enfant :
  - majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
  - ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

  Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul ..... L ☐☐
- Vous ne viviez pas seul au 1er janvier 2017 ..... N ☐

2. Titulaire d'une pension *(militaire, accident du travail)* **pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité"** ..... P ☐☐

Votre conjoint remplit ces conditions ou votre conjoint, décédé en 2017, remplissait ces conditions. ..... F ☐☐

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :
  - vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944) et vous remplissez ces conditions ;
  - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ;
  - ou votre conjoint décédé en 2017 bénéficiait de la demi-part supplémentaire ..... W ☐☐
- Vous êtes mariés ou pacsés : l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944), remplit ces conditions S ☐☐
- Vous avez une pension de veuve de guerre ..... G ☐☐

B I PARENT ISOLÉ

T ☐

C I PERSONNES À CHARGE EN 2017

Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans *(nés du 1.1.1999 au 31.12.2017)* ou handicapés quel que soit l'âge ..... F ☐☐

Année de naissance .....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... G ☐☐

Année de naissance .....

Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans *(nés du 1.1.1999 au 31.12.2002)*

Nom, prénom .....
Date de naissance .....
Lieu de naissance .....
Nom, prénom .....
Date de naissance .....
Lieu de naissance .....

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans *(nés du 1.1.1999 au 31.12.2017)* ou handicapés quel que soit l'âge ..... H ☐☐

Année de naissance .....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... I ☐☐

Année de naissance .....

Nom et adresse de l'autre parent

Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans *(nés du 1.1.1999 au 31.12.2002)*

Nom, prénom .....
Date de naissance .....
Lieu de naissance .....
Nom, prénom .....
Date de naissance .....
Lieu de naissance .....

Autres personnes invalides à charge, vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... R ☐☐

Année de naissance .....

Nom, prénom, date et lieu de naissance

D I RATTACHEMENT EN 2017 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires *(ou veufs ou divorcés)* majeurs sans enfant ..... J ☐

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille *(y compris le conjoint et les enfants)* ..... N ☐

Monsieur ☐ Madame ☐

Nom, prénom .....
Date de naissance ..
Lieu de naissance ..

Monsieur ☐ Madame ☐

Nom, prénom .....
Date de naissance ..
Lieu de naissance ..

INFORMATIONS

COORDONNÉES BANCAIRES *Si ces coordonnées sont inexactes, joignez* ***obligatoirement*** *un RIB.*

BIC IBAN

Titulaire du compte

Ces coordonnées bancaires ne seront utilisées qu'à partir du 1er janvier 2019 pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre de la réforme du prélèvement à la source.
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFiP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFiP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES *Si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche au-dessous*

TRAITEMENTS, SALAIRES

		DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1RE PERS. À CHARGE		2E PERS. À CHARGE	
Revenus d'activité connus									
Corrigez si le montant est inexact	1AJ		1BJ		1CJ		1DJ		
Abattement forfaitaire *Assistants maternels/familiaux. Journalistes*	1GA		1HA		1IA		1JA		
Autres revenus imposables connus *préretraite, chômage*									
Corrigez si le montant est inexact	1AP		1BP		1CP		1DP		
Frais réels *Joignez la liste détaillée sur papier libre*	1AK		1BK		1CK		1DK		
Demandeur d'emploi de plus d'un an	1AI	COCHEZ	1BI	COCHEZ	1CI	COCHEZ	1DI	COCHEZ	
Revenus des associés et gérants *article 62 du CGI,* agents généraux d'assurance, droits d'auteur	1GB		1HB		1IB		1JB		
Salaires perçus par les non-résidents. Salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF		1BF		1CF		1DF		
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG		1BG		1CG		1DG		

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

		DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1RE PERS. À CHARGE		2E PERS. À CHARGE	
Pensions, retraites et rentes connues									
Corrigez si le montant est inexact	1AS		1BS		1CS		1DS		
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT		1BT						
Pensions d'invalidité connues									
Corrigez si le montant est inexact	1AZ		1BZ		1CZ		1DZ		
Pensions alimentaires perçues	1AO		1BO		1CO		1DO		
Pensions perçues par les non-résidents. Pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL		1BL		1CL		1DL		
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM		1BM		1CM		1DM		

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance		*moins de 50 ans*		*de 50 à 59 ans*		*de 60 à 69 ans*		*à partir de 70 ans*	
Rentes connues									
Corrigez si le montant est inexact	1AW		1BW		1CW		1DW		
Rentes perçues par les non-résidents. Rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR		1BR		1CR		1DR		

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS *Si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche*

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %		2DH	
Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire		2EE	

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts		2DC	4 547
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME		2FU	
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans		2CH	

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions		2TS	
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe		2TR	
Intérêts des prêts participatifs et des minibons		2TT	
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2000 € taxables sur option à 24%		2FA	51

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR, 2FA déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible		2CG	51
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR, 2TT déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible		2BH	4 547
Frais et charges déductibles		2CA	106
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères		2AB	584
Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2017		2CK	967

3 | GAINS DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value *après application éventuelle de l'abattement pour durée de détention de droit commun*	3VG	
Abattement pour durée de détention de droit commun	3SG	
Moins-value 2017	3VH	

4 | REVENUS FONCIERS *Location non meublée. Lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement *n'excédant pas 15 000 €*	4BE	
– dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	4BK	

Nom du locataire et adresse :

Revenus fonciers imposables	4BA	193 408
– dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	4BL	
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB	
Déficit imputable sur le revenu global	4BC	
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD	
Vous ne percevez plus de revenus fonciers après le 31.12.2017	4BN	COCHEZ
Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale	4BZ	COCHEZ

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine. *Si ce montant est inexact, corrigez case 6DE* **9 787** 6DE

		1ER ENFANT		2E ENFANT
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs sur décision de justice définitive avant 2006	6GI		6GJ	
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL		6EM	

Autres pensions alimentaires versées *(enfants mineurs, ascendants, ...)* sur décision de justice définitive avant 2006 ..... 6GP

Autres pensions alimentaires versées *(enfants mineurs, ascendants, ...)* 6GU

Nom et adresse des bénéficiaires

Déductions *prévues par les articles 156, II et 156 bis du code général des impôts* 6DD

Nature des déductions

ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

		DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERS. À CHARGE
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6RS		6RT		6RU	
Plafond de déduction		**15 124**				
Corrigez si le montant est inexact	6PS		6PT		6PU	

Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint ..... 6QR COCHEZ

Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2017 *après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes* ..... 6QW COCHEZ

Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO	6QS		6QT		6QU

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Vous trouverez les réductions et crédits d'impôt sur le formulaire n° 2042 RICI. *S'il n'est pas joint, il est aussi disponible sur impots.gouv.fr*

8 | DIVERS

Non-résidents :

– retenue à la source prélevée en France *Joignez l'annexe n° 2041 E. Si ce montant est inexact, corrigez case 8TA* 8TA

– revenus de source française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen *Report de la déclaration n° 2041 TM* 8TM

Revenus de source étrangère imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :

– impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values 8VL

		DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERS. À CHARGE
– impôt payé à l'étranger sur autres revenus	8VM		8WM		8UM	

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif *autres que les salaires et pensions* 8TI

Revenus de source étrangère imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 8TK

Plus-values en report d'imposition non expiré. *Si ce montant est inexact, corrigez case 8UT* 8UT

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *Organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires* ..... 8FV COCHEZ

Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger *Joignez la liste des contrats* ..... 8TT COCHEZ

Comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger *Joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre* ..... 8UU COCHEZ

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration* ..... ØXX

Nature, détail *et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé.*

VOS REVENUS CONNUS

N° 2042 C PRO DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE

cerfa N° 11222 * 20

REVENUS 2017 PROFESSIONS NON SALARIÉES

17

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom THOMAS
Prénom THIBAULT
Adresse 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE ▶ À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Nom de l'exploitant	THOMAS	
Prénom	THIBAULT	
Adresse d'exploitation	9 Impasse Les Hauts de Sérigna 34410 SERIGNAN	
N° Siret	48481487600021	
Nature des revenus	BA ☐ BIC ☐ BNC ☒	BA ☐ BIC ☐ BNC ☐

MICRO-ENTREPRENEUR *(auto-entrepreneur)* AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Revenus industriels et commerciaux			
Chiffre d'affaires brut			
Ventes de marchandises et assimilées	5TA	5UA	5VA
Prestations de services et locations meublées	5TB	5UB	5VB
Revenus non commerciaux			
Recettes brutes	5TE	5UE	5VE

REVENUS AGRICOLES

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Durée de l'exercice *nombre de mois si inférieur à 12*	5AD	5BD	5ED
Cession ou cessation d'activité en 2017	5AF COCHEZ	5AI COCHEZ	5AH COCHEZ
Régime micro BA			
Revenus nets exonérés	5XA	5YA	5ZA
Revenus imposables	5XB	5YB	5ZB
Recettes brutes 2017 sans déduire aucun abattement			
Revenus des années précédentes :			
Année de création de l'activité	5XC	5YC	5ZC
Revenus de l'année 2015			
• forfait 2015 *montant imposé*	5XD	5YD	5ZD
• recettes brutes 2015 *si régime réel*	5XF	5YF	5ZF
Revenus de l'année 2016			
• recettes brutes 2016 *sans déduire aucun abattement*	5XE	5YE	5ZE
Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois	5HD	5ID	5JD
Plus-values nettes à court terme	5HW	5IW	5JW
Moins-values nettes à court terme	5XO	5YO	5ZO
Plus-values nettes à long terme	5HX	5IX	5JX
Moins-values nettes à long terme	5XN	5YN	5ZN

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À SERIGNAN Le 25/05/2018

REVENUS AGRICOLES *(SUITE)*

	DÉCLARANT 1				DÉCLARANT 2				PERSONNE À CHARGE			
Régime du bénéfice réel		OGA / VISEUR		SANS		OGA / VISEUR		SANS		OGA / VISEUR		SANS
Revenus exonérés	5HB		5HH		5IB		5IH		5JB		5JH	
Revenus imposables : *cas général, moyenne triennale*	5HC		5HI		5IC		5II		5JC		5JI	
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5AQ		5AR		5BQ		5BR		5CU		5CY	
– dont moins-values à court terme	5AY		5AZ		5BY		5BZ		5CV		5CZ	
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5AK		5AL		5BK		5BL		5CK		5CL	
Déficits	5HF		5HL		5IF		5IL		5JF		5JL	
Revenus imposables au taux marginal	5XT		5XV		5XU		5XW					
Plus-values nettes à long terme	5HE				5IE				5JE			
Jeunes agriculteurs : abattement 50 % ou 100 %	5HM		5HZ		5IM		5IZ		5JM		5JZ	
		2011		2012		2013		2014		2015		2016
Déficits des années antérieures non encore déduits	5QF		5QG		5QN		5QO		5QP		5QQ	

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS *Y compris locations meublées professionnelles*

Durée de l'exercice : *nombre de mois si inférieur à 12*	5DB				5EB				5FB			
Cession ou cessation d'activité en 2017	5BF	COCHEZ			5BI	COCHEZ			5BH	COCHEZ		
Régime micro BIC												
Revenus nets exonérés	5KN				5LN				5MN			
Revenus imposables :												
Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement												
• ventes de marchandises et assimilées	5KO				5LO				5MO			
• prestations de services et locations meublées	5KP				5LP				5MP			
Plus-values nettes à court terme	5KX				5LX				5MX			
Moins-values nettes à court terme	5KJ				5LJ				5MJ			
Plus-values nettes à long terme	5KQ				5LQ				5MQ			
Moins-values nettes à long terme	5KR				5LR				5MR			
Régime du bénéfice réel		OGA / VISEUR		SANS		OGA / VISEUR		SANS		OGA / VISEUR		SANS
Revenus exonérés	5KB		5KH		5LB		5LH		5MB		5MH	
Revenus imposables	5KC		5KI		5LC		5LI		5MC		5MI	
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5DK		5DL		5EK		5EL		5FK		5FL	
– dont moins-values à court terme	5DM		5DN		5EM		5EN		5FM		5FN	
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5DF		5DG		5EF		5EG		5FF		5FG	
Déficits	5KF		5KL		5LF		5LL		5MF		5ML	
Plus-values nettes à long terme	5KE				5LE				5ME			

REVENUS DES LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES

Ces revenus seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux (à l'exception des revenus déjà soumis aux contributions sociales). Ne les reportez pas en page 4.

Durée de l'exercice : *nombre de mois si inférieur à 12*	5CD				5DD				5FD			
Cession ou cessation d'activité en 2017	5CF	COCHEZ			5CI	COCHEZ			5CM	COCHEZ		
Régime micro BIC												
Recettes brutes sans déduire aucun abattement												
Locations meublées	5ND				5OD				5PD			
Locations de chambres d'hôtes et meublés de tourisme classés	5NG				5OG				5PG			
Locations déjà soumises aux contributions sociales :												
- locations meublées	5NW				5OW				5PW			
- chambres d'hôtes et meublés de tourisme	5NJ				5OJ				5PJ			
Régime du bénéfice réel		OGA / VISEUR		SANS		OGA / VISEUR		SANS		OGA / VISEUR		SANS
Revenus imposables	5NA		5NK		5OA		5OK		5PA		5PK	
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5EY		5EZ		5FY		5FZ		5GY		5GZ	
Revenus déjà soumis aux contributions sociales	5NM		5KM		5OM		5LM		5PM		5MM	
Déficits	5NY		5NZ		5OY		5OZ		5PY		5PZ	

Adresse de la location

REVENUS DES LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES *(SUITE)*

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Déficits des années antérieures non encore déduits	5GA	5GB	5GC	5GD	5GE	5GF
	2013	**2014**	**2015**	**2016**		
	5GG	5GH	5GI	5GJ		

AUTRES REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Durée de l'exercice : *nombre de mois si inférieur à 12*	5UP	5VP	5TP
Cession ou cessation d'activité en 2017	5AN COCHEZ	5BN COCHEZ	5CN COCHEZ
Régime micro BIC			
Revenus nets exonérés	5NN	5ON	5PN
Revenus imposables :			
Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement			
• ventes de marchandises et assimilées	5NO	5OO	5PO
• prestations de services	5NP	5OP	5PP
Plus-values nettes à court terme	5NX	5OX	5PX
Moins-values nettes à court terme	5IU	5RZ	5SZ
Plus-values nettes à long terme	5NQ	5OQ	5PQ
Moins-values nettes à long terme	5NR	5OR	5PR

Régime du bénéfice réel	OGA / VISEUR	SANS	OGA / VISEUR	SANS	OGA / VISEUR	SANS
Revenus exonérés	5NB	5NH	5OB	5OH	5PB	5PH
Revenus imposables	5NC	5NI	5OC	5OI	5PC	5PI
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5UT	5UU	5VT	5VU	5VQ	5VW
– dont moins-values à court terme	5UY	5UZ	5VY	5VZ	5VV	5VX
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5UR	5US	5VR	5VS	5WR	5WS
Déficits	5NF	5NL	5OF	5OL	5PF	5PL
Plus-values nettes à long terme	5NE		5OE		5PE	

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déficits des années antérieures non encore déduits	5RN	5RO	5RP	5RQ	5RR	5RW

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Durée de l'exercice : *nombre de mois si inférieur à 12*	5XI	5YI	5ZI
Cession ou cessation d'activité en 2017	5AO COCHEZ	5BO COCHEZ	5CQ COCHEZ
Régime déclaratif spécial ou micro BNC			
Revenus nets exonérés	5HP	5IP	5JP
Revenus imposables	5HQ	5IQ	5JQ
Recettes brutes sans déduire aucun abattement			
Plus-values nettes à court terme	5HV	5IV	5JV
Moins-values nettes à court terme	5KZ	5LZ	5MZ
Plus-values nettes à long terme	5HR	5IR	5JR
Moins-values nettes à long terme	5HS	5IS	5JS

Régime de la déclaration contrôlée	OGA / VISEUR	SANS	OGA / VISEUR	SANS	OGA / VISEUR	SANS
Revenus exonérés	5QB	5QH	5RB	5RH	5SB	5SH
Revenus imposables	5QC	5QI	5RC	5RI	5SC	5SI
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5XP	5XQ	5YP	5YQ	5ZP	5ZQ
– dont moins-values à court terme	5XH	5XL	5YH	5YL	5ZH	5ZL
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus des non-résidents *articles 182 A bis et 182 B du code général des impôts*	5XJ	5XK	5YJ	5YK	5ZJ	5ZK
Déficits *y compris inventeurs non professionnels*	5QE 453	5QK	5RE	5RK	5SE	5SK
Plus-values nettes à long terme	5QD		5RD		5SD	
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5QL		5RL		5SL	
Agents généraux d'assurances : indemnités de cessation d'activité	5QM		5RM			
Honoraires de prospection commerciale exonérés	5TF	5TI	5UF	5UI	5VF	5VI

REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Durée de l'exercice : *nombre de mois si inférieur à 12*	5XR	5YR	5ZR
Cession ou cessation d'activité en 2017	5AP COCHEZ	5BP COCHEZ	5CR COCHEZ
Régime déclaratif spécial ou micro BNC			
Revenus nets exonérés	5TH	5UH	5VH
Revenus imposables :	5KU	5LU	5MU
Recettes brutes sans déduire aucun abattement			
Plus-values nettes à court terme	5KY	5LY	5MY
Moins-values nettes à court terme	5JU	5LD	5MD
Plus-values nettes à long terme	5KV	5LV	5MV
Moins-values nettes à long terme	5KW	5LW	5MW

Régime de la déclaration contrôlée	DÉCLARANT 1 OGA / VISEUR	DÉCLARANT 1 SANS	DÉCLARANT 2 OGA / VISEUR	DÉCLARANT 2 SANS	PERSONNE À CHARGE OGA / VISEUR	PERSONNE À CHARGE SANS
Revenus exonérés	5HK	5IK	5JK	5KK	5LK	5MK
Revenus imposables	5JG	5SN	5RF	5NS	5SF	5OS
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5XY	5XZ	5YY	5YZ	5ZY	5ZW
– dont moins-values à court terme	5VM	5VN	5WM	5WN	5ZM	5ZZ
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus des non-résidents *articles 182 A bis et 182 B du code général des impôts*	5XS	5XX	5YS	5YX	5ZS	5ZX
Déficits	5JJ	5SP	5RG	5NU	5SG	5OU
Plus-values nettes à long terme	5SO		5NT		5OT	
Inventeurs, auteurs de logiciels *produits déjà soumis aux contributions sociales*	5TC		5UC		5VC	
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5SV		5SW		5SX	

	DÉCLARANT 1 2011	DÉCLARANT 1 2012	DÉCLARANT 2 2013	DÉCLARANT 2 2014	PERSONNE À CHARGE 2015	PERSONNE À CHARGE 2016
Déficits des années antérieures non encore déduits	5HT	5IT	5JT	5KT	5LT	5MT

REVENUS À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Indiquez le montant net des revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux non soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, MSA…) ainsi que le montant des plus-values professionnelles à long terme exonérées d'impôt sur le revenu en cas de départ à la retraite (art. 151 septies A du code général des impôts). Ces revenus et plus-values seront soumis aux prélèvements sociaux.
Les revenus des locations meublées non professionnelles (à l'exception des revenus déjà soumis aux contributions sociales) et les plus-values à long terme, déclarés dans les rubriques précédentes, seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux. Ne les reportez pas ci-dessous.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Revenus nets	5HY	5IY	5JY
Régimes micro, reportez le montant après abattement forfaitaire. Micro BIC : 71% pour les ventes et assimilées ; 50% pour les prestations de services. Micro BNC : 34%. Micro BA : 87 %.			
Plus-values à long terme exonérées *en cas de départ à la retraite*	5HG	5IG	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Frais de comptabilité et d'adhésion à un organisme agréé	7FF	564	nombre d'exploitations	7FG	1
Réduction d'impôt mécénat				7US	
Acquisition de biens culturels				7UO	
Adhésion à un groupement de prévention agréé				8TE	
Crédit d'impôt compétitivité et emploi : *montant non encore cédé*					
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	8TL		autres entreprises	8UW	
Crédit d'impôt recherche :					
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	8TB		autres entreprises	8TC	
Investissement en Corse :					
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	8TS		autres entreprises	8TG	
report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures	8TO		reprise de crédit d'impôt	8TP	
Autres crédits d'impôt :					
apprentissage	8TZ		famille	8UZ	
agriculture biologique	8WA		prospection commerciale	8WB	
formation des chefs d'entreprise	8WD		prêts sans intérêt	8WC	
intéressement	8WE		métiers d'art	8WR	
remplacement pour congé des agriculteurs	8WT		maître restaurateur	8WU	
Micro-entrepreneur *(auto-entrepreneur)* : versements d'impôt sur le revenu dont le remboursement est demandé				8UY	

2042 RICI
cerfa
N°15637*02

DÉCLARATION
REVENUS 2017

RÉDUCTIONS D'IMPÔT
CRÉDITS D'IMPÔT

17

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom THOMAS
Prénom THIBAULT
Adresse 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté *(maximum 531 €)*	7UD	
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général	7UF	
Dons et cotisations versés aux partis politiques	7UH	

		DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERS. À CHARGE
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés *sauf option frais réels*	7AC		7AE		7AG	

Nombre d'enfants poursuivant leurs études		COLLEGE		LYCÉE		ENS. SUPÉRIEUR
Enfants à charge	7EA		7EC		7EF	
Enfants à charge en résidence alternée	7EB		7ED		7EG	

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans *nés à compter du 1.1.2011*		1ER ENFANT		2E ENFANT		3E ENFANT
Enfants à charge	7GA		7GB		7GC	
Enfants à charge en résidence alternée	7GE		7GF		7GG	

Nom et adresse des bénéficiaires

Services à la personne : emploi à domicile

Sommes versées en 2017	7DB	3 101
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL	
Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7DQ	COCHEZ
Vous *(ou votre conjoint ou une personne à votre charge)* avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité"	7DG	COCHEZ

Nom et adresse des bénéficiaires
CESU MARTINEZ
63 RUE DE LA MONTAT 42961 ST ETIENNE

Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap	7GZ	

		1RE PERSONNE		2E PERSONNE
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes	7CD		7CE	

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale *Offres de prêt émises avant le 1.1.2011*

– Logements neufs non-BBC acquis ou construits en 2010 *Intérêts payés en 2017 au titre de l'une des cinq premières annuité*	7VV	
– Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011 *Intérêts payés en 2017 au titre de l'une des cinq premières annuités*	7VT	
– Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011 *Intérêts payés en 2017 au titre de l'une des sept premières annuités*	7VX	

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À **SERIGNAN** Le 25/05/2018

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale

Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées 7WJ
Travaux de prévention des risques technologiques et diagnostic préalable 7WL

Prestations compensatoires

Sommes versées en 2017 ..... 7WN
Sommes totales décidées par jugement en 2017 ou capital reconstitué 7WO
Capital fixé en substitution de rente 7WM
Report des sommes décidées en 2016 ..... 7WP

Dons versés à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen autre que la France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté *(maximum 531 €)* 7VA
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général 7VC

Report de l'excédent de dons des années antérieures

2012		2013		2014		2015		2016	
7XS		7XT		7XU		7XW		7XY	

TRAVAUX DANS L'HABITATION PRINCIPALE : DÉPENSES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Économies d'énergie

Chaudières à haute performance énergétique 7CB
Chaudières à micro-cogénération gaz 7AD
Appareils de régulation du chauffage, matériaux de calorifugeage 7AF

Isolation thermique

Matériaux d'isolation des murs donnant sur l'extérieur (acquisition et pose) 7AH
Matériaux d'isolation des toitures (acquisition et pose) 7AK
Matériaux d'isolation des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert (acquisition et pose) 7AL
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres…) 7AM
Volets isolants 7AN
Portes d'entrée donnant sur l'extérieur 7AQ

Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable

Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses 7AR
Pompes à chaleur air/eau ou géothermiques dont la finalité essentielle est la production de chaleur (y compris le coût de la pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques) 7AV
Pompes à chaleur (autres que air/air) dédiées à la production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eaux thermodynamiques) 7AX
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires (chauffe-eaux solaires...) 7AY
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique 7AZ
Systèmes de production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique ou de biomasse 7BB

Autres dépenses

Diagnostic de performance énergétique 7BC
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur 7BD
Compteurs individuels de chauffage ou d'eau chaude sanitaire installés dans un immeuble collectif 7BE
Système de charge pour véhicules électriques 7BF

Équipements installés dans les logements situés dans les départements d'outre-mer :
– équipements de raccordement à un réseau de froid 7BH
– équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires 7BK
– équipements visant à l'optimisation de la ventilation naturelle (ventilateurs de plafond) 7BL

CONDITIONS D'APPLICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt si vous avez effectué des dépenses en faveur de la transition énergétique dans votre habitation principale achevée depuis plus de deux ans. Votre habitation principale peut être située dans un immeuble collectif ou être une maison individuelle.

Équipements ouvrant droit au crédit d'impôt

Pour ouvrir droit au crédit d'impôt, les matériaux, équipements et appareils doivent respecter des critères de performance énergétique. Ces critères sont indiqués dans la notice n° 2041 GR et dans le bulletin officiel des finances publiques, sous la référence BOI-IR-RICI-280-10-30 disponibles sur impots.gouv.fr.

Plafond de dépenses

Les dépenses sont retenues dans la limite d'un plafond pluriannuel qui s'applique au titre de cinq années consécutives. Pour le calcul du crédit d'impôt de 2017, le plafond s'applique aux dépenses effectuées du 1.1.2013 au 31.12.2017. Ce plafond est fixé à :

– 8 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée ;

– 16 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune ;

– montants majorés de 400 € par personne à charge (majoration divisée par deux pour un enfant en garde alternée).

Taux du crédit d'impôt

Le taux du crédit d'impôt est de 30 % pour toutes les dépenses éligibles.

Qualification de l'entreprise

Certaines dépenses ouvrent droit au crédit d'impôt uniquement lorsque l'entreprise qui réalise les travaux est titulaire d'un signe de qualité attestant du respect de critères de qualification.

Le signe de qualité obtenu par l'entreprise lui confère la mention "RGE" (reconnu garant de l'environnement) pour la catégorie de travaux dans laquelle il a été obtenu.

Ainsi, les matériaux et équipements suivants doivent être installés par une entreprise titulaire de la mention RGE et d'un signe de qualité attribué pour cette catégorie de travaux :

– chaudières à haute performance énergétique, chaudières à micro-cogénération gaz ;

– matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, volets isolants, portes d'entrée donnant sur l'extérieur ;

– matériaux d'isolation thermique des parois opaques : murs en façade ou en pignon et planchers bas ;

– matériaux d'isolation thermique des parois opaques : toitures-terrasses, planchers de combles perdus, rampants de toiture et plafonds de combles;

– équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ;

– équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires ;

– pompes à chaleur ;

– échangeur souterrain des pompes à chaleur géothermiques (à l'exception des capteurs horizontaux).

En outre pour les catégories de travaux soumises au respect de critères de qualification de l'entreprise le bénéfice du crédit d'impôt est subordonné à une visite du logement, préalable à l'établissement du devis, au cours de laquelle l'entreprise qui installe ou pose les équipements ou matériaux valide leur adéquation au logement.

2044

cerfa

N° 10334 * 22

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Déclaration des revenus fonciers 2017

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 Votre état civil et votre adresse

Nom et prénoms : **M THOMAS THIBAULT**

Adresse complète du domicile : **9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN**
34410 SERIGNAN

110 Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs spécifiques

(cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique "Conventionnement Anah")

	Conventionnement Anah : Besson ancien 26 %	Borloo ancien	Cosse	Taux de déduction applicable	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 1 *	☐	☐	☐		SCI MICHEL THOMAS 67 BD EXELMANS 75016 PARIS
Immeuble 2 *	☐	☐	☐		ECHELONNEMENT RF 2004 / BAIL A CONSTRUCTION . 00000 .
Immeuble 3 *	☐	☐	☐		
Immeuble 4 *	☐	☐	☐		
Immeuble 5 *	☐	☐	☐		
Immeuble 6 *	☐	☐	☐		

N'inscrivez pas les centimes

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *		
111 Revenus bruts	162 633	56 578					A	219 211
112 Frais et charges *(sauf intérêts d'emprunt)*	17 882	7 921					B	25 803
113 Intérêts d'emprunt							C	
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)	144 751	48 657					D	193 408

115 Total de chaque ligne, *à reporter page 4*

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 Votre signature

Datez et signez ci-contre

A: SERIGNAN
Le: 25/05/2018

Propriétés rurales

200 Caractéristiques des propriétés *(cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique "Conventionnement*

Dispositifs spécifiques

	Besson ancien 26 %	Conventionnement Anah – Borloo ancien	Conventionnement Anah – Cosse	Conventionnement Anah – Taux de déduction applicable	Nom et prénom du locataire
Immeuble 1	☐	☐	☐		
Immeuble 2	☐	☐	☐		
Immeuble 3	☐	☐	☐		
Immeuble 4	☐	☐	☐		
Immeuble 5	☐	☐	☐		
Immeuble 6	☐	☐	☐		
Immeuble 7	☐	☐	☐		
Immeuble 8	☐	☐	☐		

	Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
Nombre de locaux			

210 Recettes

N'inscrivez pas les centimes

		Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
	Immeubles donnés en location			
211	Loyers (ou fermages) bruts encaissés			
212	Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213	Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)			
	Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214	Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
215	**Total des recettes : lignes 211 à 214**			

220 Frais et charges

221	Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)			
222	Autres frais de gestion : **20 € par local**			
223	Primes d'assurance			
224	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 400)			
225	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226	Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227	Taxes foncières, taxes annexes de 2017 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)			
	Régimes particuliers			
228	Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice) 15 %, 26 %, 30 %, 45 %, 50 %, 60 %, 70 % ou 85 % de **la ligne 215**			
	Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
229	Provisions pour charges payées en 2017			
230	Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2016			
240	**Total des frais et charges : lignes 221 à 229 - ligne 230**			
250	**Intérêts d'emprunt** (remplir également la rubrique 410)			

260 Revenus fonciers taxables

261	Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250			
262	Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263	**Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262**			

et urbaines

Anah")

Date d'acquisition de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

	Immeuble 4	**Immeuble 5**	**Immeuble 6**	**Immeuble 7**	**Immeuble 8**		
	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux		
							Total des lignes *à reporter page 4*
			N'inscrivez pas les centimes				
211							
212							
213							
214							
215						**E**	
221							
222							
223							
224							
225							
226							
227							
228							
229							
230							
240						**F**	
250						**G**	
261							
262						**H**	
263						**I**	

Descriptif des frais

400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I **193 408** € — **En cas de bénéfice,** *À reporter case 4BA de votre déclaration n° 2042*

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H ..... €

432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G ..... €

433 Total des autres frais et charges : case B + case F ..... €

434 *Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431*

435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 € ..... € — *À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042*

436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 € ..... €

437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431 ..... €

438 Total : ligne 436 + ligne 437 ..... € — *À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042*

439 *Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431*

440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 € ..... € — *À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042*

441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 € ..... € — *À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042*

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2016 (Colonne A)	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2017 (Colonne C = A - B)
2007	€	€	XXXXXXXXXXXX
2008	€	€	€
2009	€	€	€
2010	€	€	€
2011	€	€	€
2012	€	€	€
2013	€	€	€
2014	€	€	€
2015	€	€	€
2016	€	€	€
2017	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	€

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2016 ..... € — ***À reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042***

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne ØXX de votre déclaration de revenus n° 2042)

460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2017, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2014, 2015 ou 2016, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service destinataire, un droit d'accès lorsqu'il ne porte pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et un droit de rectification sous réserve des procédures prévues au Code général des impôts et au Livre des procédures fiscales.

N° 11916 * 11
N° 50869 # 11

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3916

DÉCLARATION PAR UN RÉSIDENT D'UN COMPTE OUVERT HORS DE FRANCE

(Code général des impôts : Art. 1649 A, 2e et 3e al. ; Art. 1758, 1736 IV et 1729 - 0 A)

1. IDENTITÉ DU (OU DES) DÉCLARANT(S)

- Nom patronymique (et nom d'usage, s'il y a lieu), prénoms, date et lieu de naissance du (ou des) déclarant(s) :
  M THOMAS THIBAULT 06/02/1958 ISSY LES MOULINEAUX
- Domicile : **9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN**
  34410 SERIGNAN
- Qualité :

2. VOUS (OU L'UN DES MEMBRES DE VOTRE FOYER FISCAL[1]) ÊTES TITULAIRE D'UN COMPTE OUVERT OU UTILISÉ À L'ÉTRANGER

2.1. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal)[1] êtes un particulier n'agissant pas en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats

- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) du compte :
  THOMAS THIBAULT
  06/02/1958 ISSY LES MOULINEAUX
  9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN

2.2. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal)[1] êtes un particulier agissant en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats ou une personne morale[2]

- Forme juridique de votre entreprise : [3]
- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) du compte :
- Désignation ou raison sociale du titulaire du compte : [2]
- Numéro SIRET :
- Adresse du lieu d'activité, du siège social ou du principal établissement : [2]

3. VOUS (OU L'UN DES MEMBRES DE VOTRE FOYER FISCAL[1]) ÊTES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCURATION SUR UN COMPTE OUVERT OU UTILISÉ À L'ÉTRANGER *

3.1. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal)[1] êtes un particulier n'agissant pas en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats

- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) de la procuration :

* sauf si cette procuration est utilisée au profit exclusif d'un non-résident.

3.2. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal)[1] êtes un particulier agissant en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats ou d'une personne morale[2]

Forme juridique de votre entreprise : [3]

- Nom patronymique, prénoms ou désignation, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) de la procuration :
- Désignation ou raison sociale du titulaire de la procuration : [2]
- Numéro SIRET :
- Adresse du lieu d'activité, du siège social ou du principal établissement : [2]

3.3. Renseignements concernant le titulaire du compte ouvert à l'étranger sur lequel vous bénéficiez d'une procuration

- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile (n°, rue, commune, pays) du (ou des) titulaire(s) du compte :
- Désignation ou raison sociale du titulaire du compte :[2]
- Numéro SIRET ou identifiant : [2]
- Adresse du lieu d'activité, du siège social ou du principal établissement : [2]

4. DÉSIGNATION DU COMPTE OUVERT OU UTILISÉ HORS DE FRANCE

- Intitulé du compte : **THOMAS Thibault**
- Désignation de l'établissement, l'organisme, l'administration ou la personne gestionnaire du compte : **UBS SWITZERLAND AG**
- Complément de désignation :
- Adresse (n° et rue) : **. 0 POSTFACH 08098**
- Commune et pays : **0 ZURICH SUISSE**
- Numéro de compte : **455516**
- Caractéristiques du compte : **TITRES**
  PRIVE
  .
- Date d'ouverture : **2 4** (jour) **0 2** (mois) **1 9 9 9** (année) Date de clôture : (jour) (mois) (année)
- Adresse communiquée à l'établissement, l'organisme, l'administration ou la personne gestionnaire du compte lorsqu'elle diffère de celles indiquées ci-dessus :

Fait à **SERIGNAN**, le **25/05/2018**

Nom(s) du (ou des) titulaire(s) du compte, membre(s) ou rattaché(s) au foyer fiscal :

Signature(s) du (ou des) titulaire(s) :

Nom(s) du (ou des) déclarant(s) :

Signature(s) du (ou des) déclarant(s) :

(1) Y compris personne rattachée à votre foyer fiscal. (2) Rayer la mention inutile. (3) Compléter par les codes correspondants (cf. notice).